



I. LEGISLATION:

- **Circulaire du Parquet du 28/12/1999 : création d'une banque de données "bandes urbaines"**
 - Parle de 14 faits :
 - Association de malfaiteurs (art.322 à 326 CP)
 - Coups et blessures ayant entraîné la mort (art. 392, 398, 401 CP)
 - Coups et blessures ayant causé une maladie (art. 392, 398, 400 al1, 400 al2 CP)
 - Destruction d'édifices, de ponts...(art. 521 al1 CP)
 - Destruction de biens mobiliers (art.529 CP)
 - Destruction de biens mobiliers avec violences (art.529 CP)

- Extorsion (art. 468 et 470 CP)
- Incendie volontaire (art. 510, 511, 512 al1, 513, 516, 517, 518 CP)
- Vente de stupéfiants (art. 2 bis L. 24/02/1921)
- Vente de stupéfiants et association (art. 2 bis, §3b et 4b L. 24/02/1921)
- Vol avec effraction, avec escalade ou avec fausse clé (art. 416 et 417 CP)
- Vol à l'aide de violences ou de menaces (art. 416, 468, 469, 471, 472, 473, 474, 475 CP)
- Rébellion (art. 269, 272 et 274 CP)
- Viol "collectif" (notamment art. 375 CP)

II. STATUT BANDE URBAINE:

- Sur proposition du CIA, des Zones, du Parquet
- 2 faits BU (commis en bande sur 6 mois)
- Décision du Magistrat
- Statut valable 14 mois
- Renouvelable

III. HISTORIQUE :

- Fin des années 50 – Indépendance du Congo : Affluence congolaise à Matonge
- Fin des années 80 : influence américaine : break-dance, hip hop...
- Début des années 90 : naissance de la bande NEW JACK à Matonge. Leur territoire comprend la Porte de Namur et la rue Neuve
- Les petits NEW JACK créent les bandes BLACK DEMOLITION et BLACK WOLVES

- Extension de la problématique sur l'agglomération bruxelloise : KUNG FU KLAN, BLACK FACE, BLACK STYLE, FINEST, BLACK KILLERS, AWEZA, JAPONAIS, MAF ...
- Petit à petit, certains membres de bandes actives à Matonge sont à la base, dans leur quartier, de nouvelles bandes : BAGDAD, 1140, VERSAILLES, ...
- Les faits commis par les membres de ces bandes deviennent de plus en plus violents et de plus en plus d'armes sont utilisées : couteaux, scies, objets tranchants, ...



IV. PHILOSOPHIE :

- **Respect du territoire :** chaque bande s'est adjugée un territoire et ne va pas sur le territoire d'une bande rivale. Certaines bandes s'établissent dans leur propre quartier.
- **Respect pour les membres de la bande et pour les familles.** Afin de gagner le respect de leurs proches, un jeune peut participer à un viol collectif ou à une agression.
- **Respect pour les « anciens » :** plus un jeune est interpellé, mis à disposition, mis sous mandat, plus ce jeune prend des galons. Cette élévation dans l'esprit du groupe se caractérise par les interventions des jeunes lors de l'interpellation de l'« ancien ».



V. BANDES SUR L'AGGLOMERATION BRUXELLOISE

- Sur l'ensemble de l'agglomération :
24 bandes répertoriées
- Sur la zone de police Bruxelles Ixelles :
9 bandes répertoriées



VI. Quelques Chiffres

Situation géographique de la ZP 5339

- Bruxelles-Ixelles 39 km²
- Situation centrale
- 224 005 habitants (5758 habitants/km²)
- 173 nationalités (XL) – 157 nationalités BXL
- 300 000 navetteurs/jour
- 3,5 millions de touristes / an



VI. Quelques Chiffres

Faits commis par les membres des BU - ZP 5339

- 2008 : 9 BU répertoriés
- 2008 : 531 faits
 - Bagarre mortelle à Drogenbos (Coup de couteau)
 - Coup de couteau Dancing (blessé grave)
 - Coup de couteau place Anneessens (1 mort -1blessé)
 - Poursuite d'un véhicule volé, arme prohibée – gilet pare-balle
 - Bagarre Place du Jeu de Balles – coup de couteau
 - Règlement de compte Square Ambiorix - Armes blanches (3 + 1 blessés)
 - Home-Jacking à Meise – prise d'otage – poursuite avec coup de feu (Kalachnikov)



VII. APPROCHE POLICIERE

- Services de Prévention de la Ville (réunion)
 - Les services de police :
 - Patrouilles préventives
 - Prise de contact par les agents de quartier
 - Suivi par la recherche locale déconcentrée
 - Intervention répressive
 - Section Famille/Jeunesse (absentéisme scolaire – contrôles a.d.)
 - Création d'une section bandes urbaines .
Rôles : Suivi des bandes urbaines + membres
Répérage quotidien des infractions commis par les BU
Coordination des enquêtes
Sensibilisation personnel
Echange données (CIA - Parquet – Police – OE)
- But : élucidation rapide tant au niveau répressif que préventif



Section Bandes Urbaines
Direction Judiciaire
Recherche Locale ZP 5339

30, Rue Marché au Charbon
1000 Bruxelles

Tel. 02/279.77.75 – 02/279.75.35

Stefaan Van Belle
Eric Borrey – Maurice Nlandu

